Administration communale
de Givrins

1271 Givrins, le 2 décembre 2025

AUX CITOYENNES ET
CITOYENS DE GIVRINS

ÉLECTIONS COMMUNALES GÉNÉRALES POUR LA LEGISLATURE 2026 – 2031
INVITATION

Mesdames, Messieurs,

En mars, avril et mai 2026, les électrices et électeurs de la commune seront appelés aux urnes pour l'élection et le renouvellement de leurs autorités.

Par cet acte fondamental de la vie politique communale, les citoyennes et citoyens désigneront leurs représentants au Conseil communal et à la Municipalité, puis leur Syndic pour la législature 2026 – 2031.

En tant que citoyen figurant au registre des électeurs, vous faites partie des personnes éligibles au Conseil communal ou à la Municipalité et pourrez naturellement vous porter candidat à l'élection au Conseil communal ou à la Municipalité.

Dans ce but, le Greffe municipal a le plaisir de vous inviter à une

Séance d'information

le jeudi 11 décembre 2025, à 19h00,
à la Grande Salle, route de Genolier, à Givrins.

A cette occasion, la Syndique et le Président du Conseil communal vous informeront sur le déroulement de la vie politique dans notre commune et sur le rôle que vous pourriez y tenir.

A l'issue de cette séance, les listes des candidatures seront ouvertes, et ce jusqu'au lundi 12 janvier 2026 à 12h00 précises (dernier délai !)

Nous vous rappelons que toutes les personnes ci-après font partie du corps électoral :

- Les Suissesses et Suisses domiciliés dans la commune ;
- Les étrangères et étrangers domiciliés dans la commune, qui résident en Suisse depuis 10 ans et dans le Canton de Vaud depuis 3 ans au moins.

Concernant le Conseil communal, tout renseignement complémentaire peut être demandé au Président dudit Conseil, Monsieur Hugo Pradervand (tél. 079 706 68 58 ou hugopradervand@bluewin.ch). **Concernant la Municipalité**, vous pouvez vous adresser à Mme Regula Zellweger, Syndique (tél. 079 821 52 72 ou r.zellweger@givrins.ch).

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux à cette occasion et, dans cette attente, vous adressons, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Le Greffe municipal